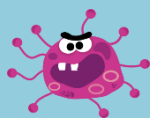


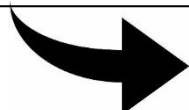
CONDUITE A TENIR – COVID 19

Avant tout cours de musique :



Assurez-vous que :

- Votre enfant ou vous-même ne présentez pas de symptômes de la COVID 19.
- Votre enfant ou vous-même n'avez pas été en contact avec une personne malade ou présumée atteinte de la COVID 19.



Le cas échéant, merci de nous prévenir, en appelant le 07 66 47 79 62.
NE VENEZ PAS EN COURS.

Lors de son arrivée au cours de musique :

L'élève se lave obligatoirement les mains ou procède à une désinfection au gel hydroalcoolique.

L'élève porte un masque :

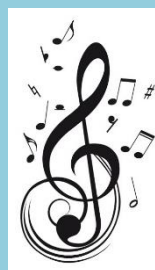
- Le Masque est obligatoire dans les locaux de l'école de musique pour les personnes de plus de 11 ans, sauf contre-indication médicale.
- Pendant le cours de formation musicale : le port du masque est obligatoire pour les élèves de plus de 11 ans, sauf contre-indication médicale.
- Masque facultatif en cours d'instrument SI distanciation suffisante.

- **SI POSSIBLE**, le parent en charge de l'élève ne rentre pas dans les locaux de l'école. Le professeur remet l'enfant à ses parents.
- **SI NON POSSIBLE** (enfant trop jeune), alors le parent équipé obligatoirement d'un masque se désinfecte les mains à son arrivée dans la salle de cours.

Pour les parents d'élèves et élèves de formation musicale :

- L'accès aux salles de Formation Musicale du premier étage est interdit.
- Le professeur fait sortir le premier groupe dans la cour, avant de monter avec le suivant.

Pendant le cours de musique :



Gestion des instruments de musique, des matériels et des outils de travail (, stylos...)

- Ne pas échanger ou prêter les instruments à une tierce personne.
- Être équipé dans la mesure du possible de des outils de travail personnels. Ne pas se prêter les outils (Exemple : baguettes pour les percussions).
Si un même outil doit servir à 2 personnes différentes, alors procéder à une phase de nettoyage/désinfection entre les utilisations.
- Ne pas se prêter les partitions.

L'élève est tenu de disposer de mouchoirs à usage unique.

A la fin du cours de musique :



L'élève se lave obligatoirement les mains ou procède à une désinfection au gel hydroalcoolique.